



Droit de visite (un enfant de 11 ans ne doit pas voyager seul)

Par **portos69**, le **09/03/2008** à **22:48**

bonjour

j ai la garde de mon fils depuis 4 ans .

sa mère le prends tous les 15 jours en avion avec accompagnement car il a 11 ans mais depuis 15 jours elle m envoie un billet de train (tgv) sans accompagnement.

j ai refusé car mon fils n a pas l'âge de voyager tout seul et j ai renvoyé le billet en recommandé a/r en disant que il a pas l'âge de voyager tout seul.

j ai reçu une lettre d'un avocat en disant qu'il a l'âge de prendre le tgv tout seul et que car ça ne se passe pas comme ça il aura une procédure .

que doit je faire????

Par **carolane27**, le **16/03/2008** à **09:28**

bonjour dans les tgv il y a des accompagnants pour les enfants a vous et a votre ex femme de vous renseigner au près de la sncf

il est sûr que de faire voyager un enfant seul est très dangereux renseignez vous aussi auprès de votre gendarmerie pour éviter de vous mettre dans vos torts elle pourra porter plainte pour non présentation d'enfant

il me semble que l'âge requis pour un enfant est de 14 ans pour voyager seul en train
cordialement